



versement pension alimentaire

Par **enadege_old**, le **04/12/2007** à **16:51**

Bonjour, j'ai une fille de 21 ans qui est reconnu travailleur handicapé a la suite d'une grave maladie depuis l' age de 6 mois, elle ne sait pas lire ni écrire depuis un accident cerebral. Elle travaille depuis un an en faisant 30 h/semaine (menage) et est suivi medicalement car a des sequelles au cerveau .

Jaurais voulu savoir SI ELLE EST CONSIDEREE COMME A MA CHARGE ET SI ELLE PEUT PERCEVOIR une pension alimentaire de mon ex-mari.

Merci de votre reponse.